

Légitimité et enjeux méthodologiques lors du travail de recherche auprès des mineurs et jeunes migrants non accompagnés

Daniel Senovilla Hernández

DANS **HOMMES & MIGRATIONS** 2021/2 n° 1333 , PAGES 21 À 29

ÉDITIONS **MUSÉE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION**

ISSN 1142-852X

ISBN 9782919040551

DOI 10.4000/hommesmigrations.12545

Date de mise en ligne : 26/07/2021

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-hommes-et-migrations-2021-2-page-21?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Musée de l'histoire de l'immigration.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Légitimité et enjeux méthodologiques lors du travail de recherche auprès des mineurs et jeunes migrants non accompagnés

Daniel Senovilla-Hernández



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/hommesmigrations/12545>

DOI : 10.4000/hommesmigrations.12545

ISSN : 2262-3353

Éditeur

Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2021

Pagination : 21-29

ISBN : 978-2-919040-55-1

ISSN : 1142-852X

Distribution électronique Cairn



CHERCHER, REPÉRER, AVANCER.

Référence électronique

Daniel Senovilla-Hernández, « Légitimité et enjeux méthodologiques lors du travail de recherche auprès des mineurs et jeunes migrants non accompagnés », *Hommes & migrations* [En ligne], 1333 | 2021, mis en ligne le 02 janvier 2024, consulté le 26 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/12545> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.12545>

Tous droits réservés

Légitimité et enjeux méthodologiques lors du travail de recherche auprès des mineurs et jeunes migrants non accompagnés

Daniel Senovilla Hernández,
ingénieur de recherche CNRS- UMR 7301- Migrinter.

La recherche auprès des jeunes migrants fait face à un double défi méthodologique et éthique : créer un dispositif de recherche fondé sur la parole d'un public marqué par les affres de la migration et, à ce titre, particulièrement sensible. Le recueil de leur parole sur une expérience migratoire parfois proche de l'indicible exige ainsi d'imaginer, au-delà des entretiens individuels, d'autres outils participatifs. De l'information juridique à des activités plus ludiques, le chercheur vise l'émergence des récits dans le respect de l'intimité des enquêtés.

Les deux dernières décennies ont révélé un intérêt croissant des chercheurs en sciences sociales pour les enjeux méthodologiques et éthiques liés à la recherche auprès des enfants et des adolescents en général¹, ou des jeunes mineurs migrants et réfugiés plus spécifiquement². De son côté, Alice Sophie Sarcinelli a analysé les différents débats méthodologiques concernant l'enfant ou adolescent en tant qu'objet d'enquête ethnographique et la polarisation des approches à

1. Tracoey Skelton, « Research with children and young people : exploring the tensions between ethics, competence and participation », in *Children's Geographies*, vol. 6, n° 1, 2008, pp. 21-36 ; Nancy Bell, « Ethics in child research : rights, reason and responsibilities », in *Children's Geographies*, vol. 6, n° 1, 2008, pp. 7-20 ; Virginia Morrow, « Ethical dilemmas in research with children and young people about their social environments », in *Children's Geographies*, vol. 6, n° 1, 2008, pp. 49-61.

2. Elaine Chase, Laura Otto, Milena Belloni, Annika Lems, Ulrika Wernesjö, « Methodological innovations, reflections and dilemmas : the hidden sides of research with migrant young people classified as unaccompanied minors », in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 46, n° 2, 2020, pp. 457-473 ;

cet égard³. Cette polarisation pourrait être assimilée aux anciens débats entre ethnocentristes et universalistes, représentés ici, d'un côté, par les positions adulte-centrées et, de l'autre, par ceux qui préconisent de donner une valeur absolue aux paroles de l'enfant ou de les impliquer activement dans la production des données. L'auteure défend à juste titre l'argument selon lequel les enfants ne constituent pas une catégorie homogène. Il ne suffit pas alors d'appliquer une méthodologie préconstruite mais de l'adapter en fonction de plusieurs facteurs, incluant le contexte, le cadre et la logistique de la recherche (moyens, temporalité), les caractéristiques sociales des enfants en question et le système de classe d'âge et de rapport d'âge dans le milieu étudié⁴. La recherche auprès des mineurs et des jeunes migrants⁵ non accompagnés doit en effet tenir compte de ces facteurs et s'adapter non seulement aux caractéristiques sociales que présentent les jeunes déclarant appartenir à cette catégorie, mais aussi à un contexte politique et institutionnel extrêmement sensible.

Un contexte politique et institutionnel conditionnant les recherches sur la migration des jeunes et mineurs

La réduction des voies de migration classiques qui s'opère depuis une trentaine d'années et la priorisation progressive dans l'accès à un titre de séjour des migrants considérés comme « vulnérables » ont conduit à une visibilité croissante des personnes se présentant comme mineurs non accompagnés dans le contexte européen. Selon les données d'Eurostat⁶, si le nombre de demandes d'asile de mineurs non accompagnés (seules statistiques disponibles à une échelle multinationale) dans l'ensemble des 28 États membres de l'UE était relativement stable entre 2008 et 2013 (entre 11 000 et 13 000 demandes par an), il a fortement augmenté à partir de 2014 (23 000 demandes). Il atteint son sommet en 2015 (autour de 100 000 demandes) puis redescend progressivement en 2016 (63 000) et 2019 (18 000)⁷. Ce contexte d'amplification des flux migratoires des migrants « vulnérables », quasiment les seuls à pouvoir espérer une régularisation de leur situation, provoque un climat institutionnel de tension et de méfiance auprès des potentiels candidats⁸. L'évaluation de la crédibilité du récit du déclarant devient la pierre angulaire du système d'accueil et de la gestion normative des migrations contemporaines vers l'Europe⁹.

En France en particulier, depuis la mise en œuvre d'une circulaire du ministère de la Justice le 31 mai 2013, la cohérence du récit des jeunes demandeurs de protection au titre de l'enfance en danger a pris une place prépondérante dans la procédure d'évaluation de leur minorité et de leur situation

Mervi Kaukko, Karen Dunwoodie, Elisha Riggs, « Rethinking the ethical and methodological dimensions of research with refugee children », in *ZEP : Zeitschrift für Internationale Bildungsforschung und Entwicklungspädagogik*, vol. 40, n° 1, 2017, pp. 16-21 ; Marianne Vervliet, Cécile Rousseau, Eric Broekaert, Ilse Derluyn, « Multilayered ethics in research involving unaccompanied refugee minors », in *Journal of Refugee Studies*, vol. 28, n° 4, 2015, pp. 468-485.

3. Alice Sophie Sarcinelli, « Réflexions méthodologiques sur l'ethnographie de l'enfance au prisme des rapports d'âge », in *Anthropo Children*, n° 5, 2015.

4. *Ibid.*, p. 9.

5. Nous (voir note 17) utilisons simultanément les termes « jeunes et mineurs migrants » (ou seulement « jeunes migrants ») tout au long de cet article. Lors de notre travail de terrain, nous côtoyons des adolescents mineurs et des jeunes adultes qui ont fait le choix de se présenter « institutionnellement » en tant que « mineurs non accompagnés ». Question épineuse et objet d'une procédure d'évaluation profondément aléatoire et imparfaite, nous ne remettons jamais en question l'âge qui nous est déclaré. Nous optons donc pour l'utilisation indistincte de ces deux termes dans le but d'englober la complexité des situations de vie et des profils rencontrés sur le terrain.

6. Eurostat, « Asylum applicants considered to be unaccompanied minors », mis à jour le 19 novembre 2020 [en ligne]. URL: https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-datasets/-/migr_asyunaa.

7. Les statistiques Eurostat relatives à la France ne prennent pas en compte les mineurs qui sollicitent une prise en charge au titre du droit commun de la protection de l'enfance, sans nécessairement déposer une demande d'asile. Les données publiées par le ministère de la Justice (Mission MNA, 2020) permettent néanmoins d'observer que le nombre de prises en charge des mineurs a été en augmentation au cours des dernières années et a atteint son chiffre le plus important en 2018 : un peu plus de 17 000 mineurs reconnus, un peu plus qu'en 2019 (16 670) et presque le double qu'en 2016 (8 054). En 2015, il y en avait eu 5 990 et 5 033 en 2014.

8. Noémie Paté, *L'accès – ou le non-accès – à la protection des mineur.e.s isolé.e.s en situation de migration : l'évaluation de la minorité et de l'isolement ou la mise à l'épreuve de la crédibilité narrative, comportementale et physique des mineur.e.s isolé.e.s*, Thèse de doctorat en sociologie, Nanterre, Université Paris Nanterre, 2018.

9. Estelle d'Halluin, « Le nouveau paradigme des "populations vulnérables" dans les politiques européennes d'asile », in *Savoir/Agir*, n° 36, 2016, pp. 21-26 ; Nando Sigona, « The politics of refugee voices : representations, narratives, and memories », in Elena Fiddian-Qasmiyeh, Gil Loescher, Katy Long, Nando Sigona (dir.), *The Oxford Handbook of Refugee and Forced Migration Studies*, Oxford, Oxford University Press, 2014, pp. 369-382 ; Judith Kumin, *The Heart of the Matter : Assessing Credibility when Children Apply for Asylum in the European Union*, Bruxelles, United Nations High Commissioner for Refugees, 2014.

d'isolement. Les institutions chargées de la protection de l'enfance décident de la qualification en tant que mineurs non accompagnés (et l'accès aux droits qui y sont associés) à partir de la cohérence des réponses des jeunes candidats sur leur identité, leur contexte d'origine et leur parcours migratoire. Le manque de pertinence de ces éléments pour qualifier ou non une jeune personne en tant que mineur en danger¹⁰ révèle un positionnement politique clair des départements français qui souhaiteraient que l'État assume la prise en charge (au moins au niveau financier) de cette population¹¹. Il faut noter que les conséquences d'un refus de reconnaissance en tant que mineur non accompagné lors de cette phase administrative peuvent être d'une extrême gravité et impliquer une forte précarisation de la personne concernée.

Dans ce contexte que l'on pourrait qualifier de « *maltraitance institutionnelle*¹² » envers la population des mineurs migrants, on a pu observer ces dernières années la consolidation et la progressive visibilité de toute une série de réseaux d'hospitalité – plus ou moins informels – de citoyens ou de collectifs associatifs qui soutiennent cette population, surtout au niveau de leur hébergement dans un cadre non institutionnel¹³. Comme le signale Isabelle Rigoni, les dernières décisions politiques concernant l'accueil de migrants, notamment suite au démantèlement des jungles de la ville de Calais, « *ont contribué à multiplier les dispositifs d'accueil ainsi que les acteurs intervenant dans le champ des migrations et de l'asile (institutionnels, prestataires de services, travailleurs sociaux, bénévoles associatifs, militants, etc.) Ces nouvelles configurations ont complexifié les relations entre une multiplicité d'acteurs aux objectifs, aux moyens et aux stratégies souvent différents. Les réactions sociales reflètent le spectre politique déjà très clivé sur la question migratoire*¹⁴ ».

La recherche auprès d'une population de jeunes migrants doit donc naviguer à travers ce terrain sensible, fortement politisé et riche en émotion. Le chercheur doit négocier sa position, justifier la pertinence et, surtout, l'utilité de son travail, non seulement auprès des jeunes migrants eux-mêmes, mais parfois aussi auprès d'autres acteurs adultes, institutionnels, associatifs ou citoyens, qui gravitent de façon de plus en plus habituelle autour de cette population. Ces circonstances contextuelles conduisent à l'évolution du dispositif méthodologique.

La construction progressive d'un dispositif méthodologique

Prémisse quasiment incontournable de la démarche scientifique en sciences sociales, « faire du terrain » reste inhabituel dans les facultés de droit. La recherche en sciences juridiques est fortement axée sur l'analyse documentaire des différentes sources de droit: doctrine, jurisprudence et normes à différentes échelles, locales, nationales et supranationales. La « méthodologie juridique » reste une matière méconnue abordée de façon isolée par quelques initiés¹⁵. Bien qu'ignorée par de nombreux juristes, cette méthodologie juridique s'intéresse surtout à la classification et à la qualification juridique des faits, au raisonnement juridique, à la coordination des règles juridiques et à leur interprétation¹⁶. C'est donc une méthodologie qui vise essentiellement à analyser la technique de la production juridique, mais qui reste éloignée de l'impact de l'application des normes auprès de leurs destinataires. Cette approche ne requiert donc pas que les chercheurs aillent sur le terrain.

Suite à plusieurs expériences professionnelles (préalables au parcours de recherche) en tant que juriste dans le secteur associatif, j'ai pu rapidement constater l'écart existant entre la « norme » telle qu'elle est étudiée en droit des migrations et son application pratique sur le terrain et son impact auprès des personnes migrantes. Partant de ce fait, et en collaboration avec une équipe de jeunes

10. Quel serait le rapport entre la cohérence du discours concernant le contexte d'origine et le parcours migratoire et le fait d'avoir moins de 18 ans ou d'être isolé ?

11. Daniel Senovilla Hernández (dir.), *L'attente subie par les mineurs non accompagnés dans le département de la Vienne : raisons et réponses, Résultats 2017-2019 du projet Remiv*, Poitiers, Migrinter, 2019.

12. Jean-Luc Rongé, « Une absence volontaire de protection : les mineurs isolés étrangers victimes de maltraitance institutionnelle », in *Journal du droit des jeunes*, n° 311, 2012, pp. 19-24.

13. Babels, *Hospitalité en France. Mobilisations intimes et politiques*, Paris, Le passager clandestin, 2019.

14. Isabelle Rigoni, « Logiques institutionnelles et répertoires d'action après Calais. Hétérogénéité des pratiques des acteurs sociaux et politiques depuis le démantèlement du bidonville de Calais », in *Sciences et actions sociales*, n° 9, 2018, pp. 82-104.

15. Boris Barraud, « La méthodologie juridique », in Boris Barraud, *La recherche juridique. Sciences et pensées du droit*, Paris, L'Harmattan, 2016, pp. 167-179.

16. *Ibid.*

collègues¹⁷, nous avons construit progressivement une approche qui combine analyse juridique à différentes échelles (droit international, droits nationaux, interprétation du droit, pratiques administratives et jurisprudence) et enquête qualitative en sciences sociales. Cette méthode vise à évaluer l'impact ainsi que les conséquences de l'application des normes sur la réalité quotidienne des personnes migrantes. Nos recherches analysent donc, d'une part, les éléments du droit des migrations, parfois générateurs de situations de vulnérabilité chez les personnes migrantes, et, d'autre part, la capacité d'adaptation, de réaction et de réponse de ces migrants aux contraintes législatives et administratives auxquelles ils sont confrontés. À cette approche pluridisciplinaire, nous avons combiné un intérêt et une pratique affirmée de la recherche comparative.

Recueillir la parole des jeunes migrants : les limites des entretiens individuels

Lors de l'enquête Pucafreu¹⁸, recherche qui s'est intéressée aux mineurs migrants qui se trouvaient en dehors des dispositifs de protection dans cinq pays européens (Belgique, Espagne, France, Italie et Roumanie), l'objectif était de recueillir le point de vue et la perception des jeunes mineurs sur la réalité qu'ils vivaient ou avaient vécu auparavant. L'équipe a appliqué une approche méthodologique classique combinant observation, notamment de l'espace public, et réalisation d'entretiens individuels semi-directifs auprès des jeunes et mineurs migrants et avec des personnes ressources adultes.

Les phases d'observation de l'espace public couplées à des échanges informels avec les jeunes migrants rencontrés se sont révélées très riches, notamment en France et en Italie où la présence de jeunes et mineurs dans la rue était particulièrement visible. Dans le contexte italien, l'équipe a été assistée par des pairs éducateurs de rue, souvent des anciens mineurs non accompagnés eux-mêmes. La connaissance préalable par ces éducateurs d'un certain nombre de cas correspondant aux profils des enfants et jeunes adultes visés par la recherche a permis d'obtenir des résultats rapidement et de nuancer les situations observées grâce aux informations complémentaires qu'ils nous apportaient¹⁹.

En parallèle, on a vite pris conscience des limites que posait la pratique d'entretiens individuels, en particulier avec des jeunes et mineurs que l'on rencontrait sur le terrain ou dans des cadres plus

formels (associations, foyers, etc.) et à qui les enquêteurs proposaient un entretien au bout de quelques jours ou, dans certains cas, de quelques heures suite à la première rencontre²⁰. La durée et le déroulement de ces entretiens ont été très variables et dépendants de plusieurs facteurs, tels que les origines et les profils des jeunes rencontrés, mais également leur personnalité propre, leur histoire et expérience, le degré de confiance envers le chercheur et l'environnement dans lequel l'entretien s'est déroulé.

Certains mineurs ont fait preuve d'une grande motivation, même d'un besoin de s'exprimer sur leur situation, tandis que d'autres sont apparus plus réservés ou réticents à témoigner. Le degré de maturité et la situation administrative et sociale des mineurs et jeunes adultes interrogés sont aussi des facteurs déterminants à considérer pour expliquer le déroulement des entretiens. Les jeunes plus âgés et qui se trouvaient déjà dans une situation moins précaire – ou qui avaient un certain recul sur leur vécu – étaient en général plus aptes à exprimer leurs sentiments et à formuler leur opinion sur leur situation. La présence d'un adulte de confiance (tel qu'un éducateur ou un travailleur social) permettait souvent de libérer la parole et de limiter (ou de pouvoir identifier) les discours fictifs ou mis en forme²¹. De même,

17. Depuis la création de l'Observatoire de la migration de mineurs (<https://omm.hypotheses.org/>) en 2014, j'ai été soutenu dans mes travaux de terrain par une équipe de jeunes collègues intéressés par la thématique de la migration des mineurs. Ces jeunes chercheurs (Corentin Bailleul, Océane Uzureau, Noémie Delage, Amadou Allassane Bah, Corentin Menard, Lydie Déaux, Oriana Philippe, Cléo Marmié, Louis Fernier, entre autres) ont fortement contribué, avec leurs réflexions et leur engagement sur le terrain, à la construction et au perfectionnement du dispositif méthodologique que nous présentons. C'est la raison de l'utilisation de la première personne du pluriel dans cet article.

18. Daniel Senovilla Hernández, *Mineurs isolés étrangers et sans protection en Europe. Rapport comparatif final*, Poitiers, Pucafreu/Migrinter, 2013.

19. *Ibid.*, p. 38.

20. Dans certaines situations de terrain, il était possible de ne pas avoir l'opportunité de revoir le même jeune plus tard.

21. À cet égard, lors d'un entretien d'un jeune mineur marocain dans la ville de Turin, le jeune développera un récit détaillé qui sera interrompu au bout de quelques minutes par son éducateur en l'invitant à nous raconter sa vraie histoire (« *Tu peux raconter ce qui s'est passé réellement* »). D'autres jeunes déjà interviewés à Paris nous proposaient également de nous raconter « leur vraie histoire » lors de rencontres ultérieures sur le terrain. Voir Marion Fresia, « Entre mises en scène et non-dits : comment interpréter les souffrances des autres ? », in Florence Bouillon, Marion Fresia, Virgine Tallio (dir.), *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*, Paris, CEA/EHESS, 2005, pp. 31-54.

► Atelier de danse avec Nolwenn qui travaille au Nouveau Théâtre de Montreuil, où les bénévoles de l'association Les Midis du Mie hébergent 16 mineurs isolés en recours. Le 4 décembre 2020.
Série « Mineurs en Danger - Les oubliés du confinement ». © Rose Lecat.

la possibilité préalable de conduire un entretien complémentaire avec les professionnels référents du jeune migrant a constitué une stratégie utile pour préparer les entretiens et identifier les potentiels biais du discours²². Il faut noter à cet égard que les mineurs non accompagnés sont régulièrement interrogés dès leur arrivée par un nombre important d'adultes en relation avec leur statut juridique et administratif ou sur leur prise en charge. À l'image des réfugiés et demandeurs d'asile, les jeunes migrants ne font pas nécessairement la différence entre ce qu'ils vont dire à un chercheur ou à un représentant d'une autorité administrative²³. Ils sont donc souvent invités à parler de leur expérience quand, *a contrario*, ils « résistent au dévoilement pour se protéger²⁴ ».

Renforcement de l'approche informelle et développement des outils participatifs

À partir de l'enquête Minas²⁵, menée en France dans le cadre d'un financement européen impliquant aussi

le Slovénie, l'Autriche et le Royaume-Uni, l'équipe de recherche a travaillé davantage dans l'espace public en observant et en côtoyant les jeunes migrants qui se trouvaient partiellement ou totalement en situation de rue. Nous nous sommes naturellement intégrés dans leurs groupes en partageant leur temps

22. Daniel Senovilla Hernández, 2013, *op. cit.*, p. 39.

23. Didier Bertrand, « The autobiographical method of investigating the psychosocial wellness of refugees », in Frederick L. Ahearn (dir.), *Psychosocial Wellness of Refugees : Issues of Qualitative and Quantitative Research*, New York, Berghahn Books, 2000, pp. 88-104 ; Sarah Mekdjian, « Les récits migratoires sont-ils encore possibles dans le domaine des refugee studies ? Analyse critique et expérimentation de cartographies créatives », in *ACME : An International Journal for Critical Geographies*, vol. 15, n° 1, 2016, p. 152.

24. Julien Bricaud, *Mineurs étrangers isolés. L'épreuve du soupçon*, Paris, Vuibert, 2006, pp. 92-93.

25. Corentin Bailleul, Daniel Senovilla Hernández, *Dans l'intérêt supérieur de qui ? Enquête sur l'interprétation et l'application de l'article 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant dans les mesures prises à l'égard des mineurs isolés étrangers en France*, Poitiers, Migrinter, 2016.

d'inactivité mais aussi des moments de loisirs, notamment sportifs. Ces moments de détente nous paraissaient extrêmement favorables pour bâtir une relation de confiance et pour commencer progressivement à connaître la situation et l'histoire du jeune²⁶.

En complément de cette approche, nous avons mis en place un outil participatif, nommé alors « ateliers d'information juridique ». Ces ateliers pourraient s'assimiler à un *focus group* selon la terminologie de Robert K. Merton et Patricia L. Kendall²⁷, mais avec certaines particularités, notamment la restitution d'informations relatives au statut juridique et à la situation des jeunes migrants.

Initialement, les ateliers se divisaient en séries de trois ou quatre séances consécutives dans un même espace. Les contenus étaient fondamentalement juridiques : la catégorie « mineur isolé étranger », les droits de l'enfant et en particulier la notion d'intérêt supérieur de l'enfant, la prise en charge dans le cadre de la protection de l'enfance, le passage à la majorité, etc. Nous avons mis l'accent sur l'explication des pratiques administratives et leur éventuelle conformité avec le cadre normatif applicable. Or, malgré la complexité de ces aspects, nous nous adaptons aux caractéristiques d'un public jeune-adolescent concernant les termes techniques mobilisés dans nos explications. Nous utilisons lors de ces séances une démarche pédagogique inductive pour transmettre l'information. Ceci nous permettait de consigner en amont les perceptions des jeunes migrants sur les différentes notions et situations abordées, avant de leur apporter les précisions et explications dont ils pouvaient avoir besoin. Nous considérons que cette stratégie a contribué à légitimer notre position de chercheurs et à favoriser la bonne disposition des jeunes enquêtés vis-à-vis du témoignage.

Au-delà des contenus juridiques, nous avons aussi introduit lors des ateliers des activités plus ludiques pour promouvoir une atmosphère propice à l'échange et à la connaissance mutuelle. Ces moments décontractés servaient en général à favoriser la cohésion du groupe, à détendre les jeunes et à créer un environnement agréable et propice à l'expression et au témoignage. Or, certaines des activités ludiques ont constitué aussi une source inestimable d'informations. Nous organisons notamment des jeux de rôle où nous demandions aux jeunes d'interpréter différents personnages intervenant directement ou indirectement auprès d'eux ou bien encore de reproduire des situations concrètes de leurs parcours comme les entretiens d'évaluation de la minorité.

Nous avons présupposé que l'effet de groupe pourrait être un élément désinhibiteur de la parole pour certains individus²⁸ et que le témoignage de certains participants constituerait un élément déclencheur pour libérer le discours des participants moins disposés à parler.

Nous avons continué à utiliser cet outil participatif régulièrement dans différents contextes, et notamment dans le cadre du projet Ressources pour les mineurs isolés de la Vienne (Remiv) en collaboration avec un centre socio-culturel de la ville de Poitiers (Maison des 3 Quartiers) avec une temporalité et des profils de public différents²⁹.

Engagement, apports mutuels et construction de relations de confiance

La position du chercheur dans le cadre du travail auprès des personnes migrantes (mineures ou non) est particulièrement délicate à négocier et source d'inquiétudes et d'interrogations pour les chercheurs en migrations. Joanne Le Bars questionne, dans le cadre de sa recherche de doctorat auprès des femmes africaines sans papiers en région parisienne, « *l'impossible égalité dans la relation ethnographique* ». Elle utilise aussi dans son enquête des outils participatifs (ateliers vidéo) afin « *de minimiser les relations de pouvoir et que les femmes sans papiers infériorisées au sein du mouvement sans-papiers et au sein de la société française, "reprennent le pouvoir" en se réappropriant les "outils du colonisateur"*³⁰ ». Chabier Gimeno reprend une réflexion similaire sur sa double casquette de chercheur en sociologie et de travailleur social à propos de la construction de relations d'enquête lors de son travail de terrain auprès des mineurs non accompagnés dans la région d'Aragon en Espagne. Gimeno évoque les négociations qui tacitement s'établissent entre chercheur et jeune mineur et qui peuvent mener vers une forme perverse

26. *Ibid.*, pp. 36-37.

27. Robert K. Merton, Patricia L. Kendall, « The focused interview », in *American Journal of Sociology*, vol. 51, n° 6, 1946, pp. 541-557.

28. Sophie Duchesne, Florence Haegel, *L'enquête et ses méthodes. Les entretiens collectifs*, Paris, Nathan, 2004.

29. Daniel Senovilla Hernández (dir.), 2019, *op. cit.*

30. Joanne Le Bars, *Conquérir la galère : géographie féministe postcoloniale de femmes sans papiers venues d'Afrique subsaharienne et du Maghreb en région parisienne*, Thèse de doctorat en géographie, Champs-sur-Marne, Université Paris-Est, 2017.

« d'hyper-réflexivité ». Dans ces situations, les jeunes migrants, connaisseurs des enjeux de l'enquête, demanderaient de façon directe ou tacite une contrepartie au chercheur en échange de leur participation³¹. Estelle d'Halluin fait aussi remarquer qu'elle obtenait plus facilement le consentement pour participer à son enquête de la part des demandeurs d'asile qu'elle avait préalablement aidé juridiquement. En revanche, d'autres migrants qu'elle abordait dans un centre de soins où son rôle était moins actif étaient en général moins disposés à collaborer³².

L'implication de l'équipe de recherche, que ce soit lors de l'application des outils collectifs ou lors de suivi ou de soutien ponctuels de certaines situations individuelles, favorise la perception de la légitimité de l'enquêteur aux yeux des personnes enquêtées et peut aussi se révéler comme particulièrement riche et fructueuse en termes d'accès aux données de recherche. Comme l'indiquent Gérard Althabe et Valeria A. Hernandez, « l'implication du chercheur est le cadre indépassable de la production des savoirs³³ ». Michel Agier nous dit que « le terrain est avant tout un ensemble de relations qui supposent la présence et l'engagement personnel du chercheur³⁴ ». Cet engagement sur le terrain nous paraît incontournable d'un point de vue éthique mais aussi garant d'une meilleure efficacité dans la production de données.

Notre contribution sur le terrain a fondamentalement relevé de l'apport d'information juridique et, à différentes occasions, d'actions individuelles d'accompagnement et de soutien. Lors d'accompagnements en audience judiciaire, en ambassade ou en cabinet d'avocats³⁵, les jeunes acceptaient de nous livrer des informations sur leur histoire personnelle qui auraient été extrêmement compliquées (et inappropriées) d'aborder dans le cadre de nos autres actions de recherche. Ces informations pourraient constituer une sorte de contre-don³⁶ en échange et reconnaissance tacite de notre engagement et assistance.

Des activités culturelles et artistiques pour favoriser l'émergence des récits des jeunes

Une autre dynamique d'apport mutuel que nous avons exploré est l'accompagnement à la valorisation et à l'expression de la parole des jeunes. C'est par le biais d'activités collectives ou individuelles qui demandent une implication active et forte des jeunes que nous arrivons à obtenir leurs discours et leurs perceptions sur un bon nombre de questionnements

de notre intérêt. C'est le cas de deux séries d'ateliers *photovoice*³⁷ que nous avons organisés entre 2016 et 2018³⁸ ou d'un atelier de création musicale où les jeunes participants ont écrit conjointement les paroles en partageant leurs perceptions de leur expérience migratoire actuelle et passée³⁹. Nous avons aussi récemment accompagné les jeunes migrants dans la publication de textes littéraires exprimant leurs perceptions de l'expérience migratoire que ce soit sous forme de livres⁴⁰ ou de textes plus brefs⁴¹.

31. Chabier Gimeno Monterde, *Buscavidas : la globalización de las migraciones juveniles*, Saragosse, Prensas de la Universidad de Zaragoza, 2014, pp. 57-58.

32. Estelle d'Halluin, « Vaincre la suspicion, entrer dans une intimité douloureuse : une intenable extériorité », in Florence Bouillon et al., *op. cit.*, pp. 55-74.

33. Gérard Althabe, Valeria A. Hernandez, « Implication et réflexivité en anthropologie », in *Journal des anthropologues*, n° 98-99, 2004, pp. 15-36.

34. Michel Agier, « Ce qui rend les terrains sensibles... et l'anthropologie inquiète », in Florence Bouillon et al., *op. cit.*, pp. 175-184.

35. Nous réalisons ces accompagnements notamment dans une mission de médiation linguistique, le langage juridique utilisé dans ces contextes est souvent inadapté à l'âge, à la maturité et au niveau scolaire de ces jeunes. Le Conseil de l'Europe insiste sur l'importance d'apporter une information adaptée aux mineurs en migration. Voir Conseil de l'Europe, « Des informations adaptées aux enfants en situation de migration », Rapport de conférence, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 29-30 novembre 2017.

36. Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997 ; Florence Bouillon, « Pourquoi accepte-t-on d'être enquêté ? Le contre-don, au cœur de la relation ethnographique », in Florence Bouillon et al., *op. cit.*, pp. 75-95.

37. La méthodologie *photovoice* peut s'appliquer auprès des publics en situation de marginalisation sociale pour qui l'occasion de s'exprimer avec un appareil photo leur permet d'aborder les problématiques les concernant au lieu de demeurer les sujets passifs des images et/ou des intentions d'autres. Voir Caroline Wang, Mary Ann Burris, « Photovoice : concept, methodology, and use for participatory needs assessment », in *Health Education and Behavior*, vol. 24, n° 3, 1997, pp. 369-387.

38. Daniel Senovilla Hernández, Océane Uzureau, « Les images de mineurs migrants comme outils d'enquête », in Fabienne Le Houerou (dir.), « Réfugiés en images, images de réfugiés », *Revue Science and Vidéo*, n° 7, 2018, Actes de la Journée d'études organisé par Migrinter et l'Iremam, MSHS de Poitiers, 3 juin 2016 ; Alice Clery, Faustine Colpin-Lafuma, Sarah Plouzansky, Aude Vink-Keters, « Quand les images parlent : résultats d'un atelier photo avec les jeunes migrants du projet Remiv », *Jeunes et mineurs en mobilité*, n° 4, 2018, pp. 80-86.

39. Chanson « Les jeunes de Remiv », voir Daniel Senovilla Hernández (dir.), 2019, *op. cit.*, p. 55. Vidéo disponible en ligne : <https://omm.hypotheses.org/1421>.

40. Stephen Ngatcheu, *Chez moi, ou presque*, Paris, Dacres, 2020 ; Mouhamed Fadiga Sanoussy, *Un sur mille*, Paris, Dacres, 2020.

41. Daniel Senovilla Hernández, Cléo Marmié (dir.), « Paroles de jeunes », *Jeunes et mineurs en mobilité*, n° 5, 2020.

Cette approche nous permet la création progressive et spontanée d'un lien solide avec certains des jeunes que nous côtoyons. Nous nous efforçons d'entretenir durablement ces relations en rencontrant les jeunes fréquemment ou en restant en contact régulier par téléphone ou *via* les réseaux sociaux pour prendre des nouvelles sur l'évolution de leur situation. Grâce au maintien de ce lien, une confiance plus forte va se créer, nous permettant progressivement d'avoir accès à des versions plus détaillées de l'histoire, du parcours et des ressentis des jeunes. Nous nous adaptons donc en tant que chercheurs aux stratégies que Virat Kohli préconise pour la réalisation d'un travail social de qualité à partir de la construction d'une confiance mutuelle dans la relation qui est développée dans le temps, conditions favorisant l'émergence des « *thick stories*⁴² ».

« Autrement dit, alimenter nos recherches sans respecter l'intimité des enquêtés, en ignorant leurs souffrances et, surtout, en ne leur apportant rien en échange, nous semble être une posture éthiquement discutable.

Mais, malgré les précautions exposées pour favoriser l'émergence des récits des jeunes, certains aspects restent toujours confus, certains passages

42. Ravi K. S. Kohli, « The sound of silence : listening to what unaccompanied asylum-seeking children say and do not say », in *British Journal of Social Work*, vol. 36, n° 5, 2006, pp. 707-721 ; Ravi K. S. Kohli, « Understanding silences and secrets in working with unaccompanied asylum-seeking children », in Nigel Thomas (dir.), *Children, Politics and Communication : Participation at the Margins*, Bristol, Bristol University Press/Policy Press, 2009, pp. 107-122.

43. *Ibid.*

44. Daniel Bertaux, *L'enquête et ses méthodes : le récit de vie*, Paris, Armand Colin, 1997.

45. Judith Kumin, *op. cit.*, p. 66.

46. Spyros Spyrou, « The limits of children's voices : from authenticity to critical, reflexive representation », in *Childhood*, vol. 18, n° 2, 2011, pp. 151-165.

47. Aoife O'Higgins, « Vulnerability and agency : beyond an irreconcilable dichotomy for social services providers working with young refugees in the UK », in *New Directions for Child and Adolescent Development*, n° 136, 2012, pp. 79-91 ; Aida Orgocka, « Vulnerable yet agentic : independent child migrants and opportunity structures », in *New Directions for Child and Adolescent Development*, n° 136, 2012, pp. 1-11.

nécessitent peut-être davantage de temps pour être révélés ou resteront peut-être toujours dans le silence⁴³. Notre volonté est toujours de ne pas perturber ni de menacer l'intimité des jeunes migrants participants à notre terrain et de leur proposer un cadre sécurisant et de confiance pour s'exprimer sur ce qu'ils souhaitent et *quand* ils le souhaitent. Le biais narratif introduit par le récit rétrospectif de la migration peut influencer le regard porté sur les aspirations et les choix réalisés par les protagonistes, mais aussi déformer leurs souvenirs sur l'expérience migratoire et sur la situation de vie préalable. Le récit peut donc apparaître comme un matériau brut contenant des perceptions erronées et des failles de la mémoire du protagoniste qui le rendent parfois incohérent ou flou⁴⁴. Sa précision et sa cohérence peuvent également varier en fonction du développement et de la maturité du jeune⁴⁵. Il convient donc de prendre de la distance pour distinguer clairement l'histoire réelle du récit de vie et de s'interroger sur les raisons qui amènent le jeune à raconter certaines situations vécues et à en laisser d'autres – délibérément ou non – dans le silence⁴⁶.

Conclusion : frontières et perspectives de la recherche engagée

Travailler auprès des jeunes et des mineurs migrants constitue à notre avis un défi méthodologique considérable. Au-delà de la productivité dans la collecte, l'analyse et la valorisation des données qui sont exigées à tout chercheur et qui poussent à une réflexion sur l'efficacité des outils à utiliser, il nous paraît difficilement justifiable, et stratégiquement maladroite, d'adopter une posture de distance sur ce terrain sensible. D'autant plus auprès des jeunes migrants qui ont passé des épreuves majeures, qui ont développé des traumatismes liés à leur voyage ou à leur vie passée et qui se trouvent dans une situation particulièrement précaire. Autrement dit, alimenter nos recherches sans respecter l'intimité des enquêtés, en ignorant leurs souffrances et, surtout, en ne leur apportant rien en échange, nous semble être une posture éthiquement discutable.

Étiquetés comme vulnérables mais restant souvent autonomes et acteurs de leur destin⁴⁷, les jeunes migrants sont susceptibles de rapidement identifier le chercheur comme une personne ressource (perception accentuée du fait de notre positionnement et de notre stratégie de recherche visant à les

informer sur leur situation juridique et administrative), une personne donc qui peut potentiellement les assister soit dans les différentes étapes de leur périple migratoire, soit dans les procédures administratives ou judiciaires les concernant. Les jeunes migrants que nous côtoyons sur le terrain peuvent nous solliciter sur différents registres: demandes d'aide ou de conseil sur leur migration, accompagnements lors des audiences judiciaires ou en cabinet d'avocats; accompagnements en ambassade pour l'obtention de documents d'état civil; demandes de soutien financier diverses (transport; timbres fiscaux pour délivrance de carte de séjour; outillage, matériel ou uniformes obligatoires dans le parcours scolaire; etc.).

Le chercheur doit alors jongler avec ce type de demandes qui dépassent le cadre de sa mission professionnelle et établir une frontière (souvent diffuse) entre distance professionnelle et implication personnelle et citoyenne. Au-delà de cette limite, notre approche – toujours en évolution – essaie de contribuer à produire une connaissance plus fine de la population des jeunes et mineurs migrants et des enjeux liés à leur mobilité, cela en valorisant leurs paroles et leurs perceptions, en les accompagnant et en contribuant à ce qu'ils deviennent des acteurs de l'évolution de leur situation, qui se traduira un jour – nous le souhaitons – par un traitement juridique et institutionnel plus respectueux de leurs droits fondamentaux. ■